

Les infos

Vendredi 10 janvier 2014



LA « TAXE SUR LES DÉPARTS »

La loi fait obligation aux entreprises qui suppriment des emplois en recourant à un PSE de verser une sorte de taxe, destinée à « revitaliser » l'emploi, taxe qui est fixée généralement (son montant est négocié) à 2,5 SMIC par départ. La plupart du temps, les préfetures se contentent de reverser aux CCI (chambres de commerce et d'industrie). Dans le cadre du PSE démarré fin août, la Société Générale devra verser environ 630 k€, relativement aux 180 départs effectifs prévus à la fin du plan, sauf en cas de signature d'un accord d'entreprise relatif à l'utilisation des fonds. La Direction a donc embrayé sur l'idée d'un accord « politique » et proposé de prendre pour référence non pas les départs, mais la prise en compte de 60 à 70% du nombre d'emplois transférés à Bangalore et à Bucarest (474 !), ce qui reviendrait à un « quasi-doublement » de l'obligation légale soit environ 1,3 M€. L'avantage serait de permettre, par exemple, « de distribuer ces fonds dans d'autres départements »... D'ailleurs, « nous avons eu des contacts avec « des acteurs régionaux », afin alimenter des « fonds d'aide à des entreprises créatrices d'emplois ». La CGT a clairement averti qu'une telle compensation ne pouvait être comprise par le personnel que comme une sorte de caution ou de renoncement de la part des organisations syndicales. Ce qui serait parfaitement légitime. Que la SG double la taxe sur les départs et qu'un accord en prévoie une utilisation plus contrôlable est une chose, que cela soit censé « compenser » des délocalisations en est une autre. La CGT a rappelé qu'elle a recensé

une quarantaine d'anciens salariés de SGCIB ayant demandé à bénéficier de la priorité légale de réembauche du fait de l'échec de leur projet, priorité que la DRH leur a refusée. Quant au personnel des entités dans lesquelles des emplois sont supprimés, ils seraient ravis d'apprendre que ces suppressions permettent des créations d'emplois dans des zones sinistrées... ailleurs ! La CGT ne veut pas non plus que ces fonds attirent les requins, tant le business généré par un chômage de masse en France et les plans sociaux à répétition les mettent en appétit. Car les « acteurs régionaux » et les « fonds d'aide aux entreprises » ne fournissent pas des prestations gratuites.

ET LA SANTÉ SURTOUT !

Récemment, lors d'une nième concertation sur les conditions de travail à la SG, le patron de la DEC du Raincy se félicitait du groupe de travail pilote dans son secteur, tout en ayant un regard neuf du fait de son arrivée récente. Il a surtout insisté sur le sens et l'intérêt de « l'entretien individuel ». L'occasion pour la CGT d'alerter la direction sur ces entretiens individuels hebdomadaires qui se répandent dans le réseau et qui mettent le feu un peu partout... bien loin d'être un « moment magique de management ». Depuis quelques semaines, et notamment à la DEC du Raincy (mais aussi, Montpellier, St Raphaël, etc.), ces entretiens individuels, responsable d'agence – salarié, tournent au pugilat. Les mails des directions locales sur le sujet sont d'ailleurs sans ambiguïté. En gras et souligné, la nécessité de partager à l'effort de guerre en adoptant la stratégie commerciale rapidement, faute de quoi, le variable sera à l'avenant... loin des ambitions affichées d'amélioration des conditions de travail, et de l'enquête qui mettait en avant le sentiment des salariés d'une surcharge corrigée en partie par le collectif, la bonne entente avec les collègues, le coup de main des responsables... Cette préconisation d'entretien individuel hebdomadaire pourrait bien être un remède pire que la maladie, s'il part sur ces bases. « Nous avons entendu », nous a répondu Jean Yves Dupuy, DRH de BDDF. « Nous repensons le pilotage et on va corriger ». Une bonne résolution de début d'année.



CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT